

Quid de la fiscalité du marchand de biens qui s'ignore en 2024?

VISIO-CONFERENCE DU 20 MARS 2023 DE 9H30 A 11H00

Quid de la fiscalité du marchand de biens qui s'ignore en 2024

Animée par Denis ROCHE en direct avec réponses aux questions

Inscriptions

Informations : [courriel](#)

Introduction :

Contexte général récent

I) Application du régime des plus-values immobilières ou des bénéfices industriels et commerciaux

A- Conditions d'application du régime des plus-values immobilières privées

B- De l'application d'un régime d'imposition professionnel

C- Des règles applicables en matière de TVA

La notion d'assujetti en tant que tel

Les conséquences de la qualité d'assujetti à la TVA du marchand de biens

1) Quel régime de TVA applicable ?

- TVA sur prix total
- TVA sur la marge

2) Quand s'exerce le droit à déduction de la TVA ?

II) Examen de la jurisprudence récente

A. Les critères conduisant à l'imposition de l'activité au titre des BIC : la condition d'habitude et l'intention spéculative

B. les circonstances faisant échec à la requalification d'une vente immobilière sous le statut de l'achat-revente :

1° Un long délai entre l'achat et la revente lié à la mise à disposition du bien dans un cadre professionnel

2° L'utilisation de l'immeuble à titre de résidence principale

C. Les solutions retenues au regard de la TVA